



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2020/311 Objet : Rapport d'Orientations Budgétaires 2021

Séance du jeudi 17 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le 17 décembre 2020 à 18 h 00, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du vendredi 11 décembre 2020, se sont réunis au nombre de 27, au gymnase Jesse Owens, 3 avenue de l'Aunette, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres

En exercice : 35

Présents à la séance : 27

Excusés représentés : 7

Absents

excusés : 1

- JP Monteiro, arrivé à 18h13, a pris part au vote à partir du point n°3 inscrit à l'ordre du jour

-L. Ziani, arrivée à 18h15, a pris part au vote à partir du point n°4 inscrit à l'ordre du jour

-K. Basseg représentée par O. Guedes jusqu'à son arrivée à 18h40 et D. Kebbab, arrivée à 18h42 ont pris part au vote à partir du point n°6 inscrit à l'ordre du jour

-S. Yapo, arrivé à 18h47, a pris part au vote à partir du point n°9 inscrit à l'ordre du jour

-S. Seridji arrivé à 19h06, O. Abbazi représenté par S. Le Querec jusqu'à son arrivé à 19h 07 et V. Marion arrivée à 19h20 ont pris part au vote à partir du point n°12 inscrit à l'ordre du jour

-L. et C. Stillen ont quitté la séance à 22h03 et n'ont pas pris part au vote des points 24 à 30 inscrits à l'ordre du jour

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Grégory Gobron, Marcus M'boudou, Aurélie Monfils, Gilles Melin, Kykie Basseg, Sofiane Seridji, Siegfried Van Waerbeke, Sémitra Le Querec, Nicolas Fené, Denise Poezevara, Josiane Berrebi, Omar Abbazi, Annabelle Mallet, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Séverin Yapo, Olivier Guedes, Valérie Marion, Dounia Kebbab, Claudia Sy Queiros, José Peres, Loubna Ziani, Zadi Djiedieu, Laurent Stillen, Claude Stillen, Isabelle Flandin, Sylvain Perreau

Excusé.e.s représenté.e.s :

Claudine Cordes à Grégory Gobron, Souad Medani à Sofiane Seridji, Serge Mercieca à Nicolas Fené, Véronique Gauthier à Gilles Melin, Sylvie Deforges à Marcus M'Boudou, Sonia Schaeffer à Aurélie Monfils, Noureddine Siana à Siegfried Van Waerbeke

Absent.e.s Excusé.e.s :

Jérémy Kawouk

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle

91130 Ris-Orangis

T. 01 69 02 52 52

F. 01 69 02 52 53

Contact@ville-ris-orangis.fr

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
17 décembre 2020
DÉLIBÉRATION
N°2020/311

Objet : Rapport d'Orientations Budgétaires 2021

Finances

LE CONSEIL,

SUR proposition de Monsieur Stéphane RAFFALLI, Maire de Ris-Orangis,
Conseiller départemental de l'Essonne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les
articles L2312-1 et D2312-3,

VU le document d'orientation budgétaire transmis au Conseil municipal,

VU l'avis de la commission des Finances en date du 15 décembre 2020,

VU l'avis du Bureau municipal,

APRÈS DELIBERATION

PREND ACTE de la présentation des orientations budgétaires générales
du budget 2021, telles que précisées en annexe à la présente délibération.

PAR 26 VOIX POUR
ET 4 VOIX CONTRE

(Laurent Stillen, Claude Stillen, Isabelle Flandin, Sylvain Perreau)

ET 4 ABSTENTIONS

(Claudia Sy Queiros, José Peres, Loubna Ziani, Zadi Djiedieu)

Le Maire certifie sous sa
responsabilité

Le caractère exécutoire de
cet acte :

Publié le : **12 3 DEC. 2020**

Notifié le :

La présente décision peut
faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal
Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois
à compter de sa
publication et de sa
notification.

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne



ANNEXE A LA DELIBERATION N°2020/311 DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 DECEMBRE 2020

Objet : Rapport d'Orientations Budgétaires 2021

Temps important de la préparation budgétaire, le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), constitue un moment essentiel de la vie de notre collectivité et précise les principales orientations de l'exécutif local pour le budget à voter. À cette occasion sont notamment définies sa politique d'investissement et sa stratégie financière.

Il doit être examiné dans les deux mois précédents le vote du budget.

À cette occasion sont notamment définies sa politique d'investissement et sa stratégie financière.

Pour servir ce présent ROB, il est proposé de l'articuler selon deux axes :

- ✓ Présentation du ROB au vu du contexte national et du projet de loi de finances 2021,
- ✓ Présentation des orientations budgétaires 2021 de notre ville au vu de ce contexte.

I. UN CONTEXTE TOUJOURS MARQUE PAR UNE CRISE SANITAIRE ET SOCIALE

La crise sanitaire d'ampleur mondiale que nous traversons depuis le début de l'année 2020 constitue depuis son déclenchement un sujet d'actualité de premier plan qui dépasse le cadre sanitaire, et qui s'étend aux cadres sociaux, politiques et économiques.

Pour rappel, parallèlement aux mesures sanitaires visant à contenir l'épidémie de COVID19, les gouvernements et les banques centrales, forts de leurs expériences lors de la crise de 2008, sont intervenus pour soutenir l'économie pendant la période de confinement. Ces plans de soutien visent à répondre à trois objectifs. En premier lieu, il s'agit de financer les dispositifs d'indemnisation des entreprises et citoyens à la suite de l'arrêt de l'activité, avec, par exemple le financement par l'Etat du chômage partiel en France, qui a concerné cinq millions de personnes pour 337 000 entreprises et représenté un volume de 45 milliards d'euros

La France pourrait renouer avec son niveau d'activité d'avant crise dès le premier trimestre 2022, avant ses voisins européens (T3 2022), et le PIB rebondir à 7,4% en 2021 et 3,0% en 2022. Toutefois, il ne faut pas exclure un scénario d'aggravation de la crise sanitaire et tous les aléas auxquels une projection reste soumise (risque d'un « no deal Brexit », intégration d'une partie seulement des mesures du Plan de Relance, difficultés pour les secteurs du tourisme, de l'aéronautique...). La Banque de France s'attend à une contraction de l'emploi au premier semestre 2021 (perte de 800 000 emplois fin 2020 par rapport à 2019) et le taux de chômage pourrait s'établir à 11% d'ici à la mi-2021, pour diminuer ensuite et atteindre 8 % vers la fin de 2022.

Pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, le gouvernement a accompagné le 1 er confinement d'un vaste ensemble de mesures d'urgence. Ces mesures ont été conçues pour soutenir les ménages (en préservant leur emploi et la majeure partie de leurs revenus grâce au chômage partiel), soutenir les entreprises (en renforçant leur trésorerie par le biais de facilités de crédit) et soutenir certains secteurs d'activité les plus durement touchés par l'épidémie (tels que le tourisme, l'automobile et l'aéronautique).

Le coût total de ces mesures est estimé à près de 470 milliards € (environ 20 % du PIB). Toutefois, seule une partie des mesures (64,5 Mds €) aura un impact direct sur le solde public, l'impact des mesures de trésorerie (76 Mds €) et de garanties de l'Etat (327,5 Mds €) à ce stade incertain n'étant susceptible d'intervenir qu'après 2020. Au-delà de ces mesures d'urgence, le gouvernement français a lancé en septembre un plan de relance sur les années 2021-2022 de 100 milliards € (soit 4,3 % du PIB) financé à hauteur de 40 milliards € par l'Europe. Comprenant trois axes (écologie, compétitivité et cohésion), il vise à soutenir l'activité et minimiser les effets

potentiels à long terme de la crise sanitaire. Enfin, l'annonce du second confinement s'est accompagnée d'une enveloppe budgétaire supplémentaire de 20 milliards € de soutien financier, largement répartie sur les programmes mis en place précédemment.

Plan "France Relance" 2021-2022

- **Axe 1 Compétitivité et innovation 34 Mds**
 - ✓ Baisse des impôts de production
 - ✓ Programme d'investissements d'avenir Fonds propres pour les entreprises
 - ✓ Soutien à l'investissement des entreprises
- **Axe 2 Transition écologique et environnementale 30 Mds**
 - ✓ Plan transports Rénovation écologique des bâtiments
 - ✓ Energie et industrie Transition dans l'agriculture
- **Axe 3 Cohésion sociale et territoriale 36 Mds**
 - ✓ Emploi et compétences
 - ✓ Investissements dans le cadre du Ségur de la Santé
 - ✓ Soutien à l'investissement des collectivités locales
 - ✓ Recherche pour l'enseignement supérieur
- **Coût total 100 Mds**

II. Les principales orientations du budget 2021

Sur le plan local, nous maintenons le cap sur les projets de ce mandat avant la crise tout en conduisant de nouvelles priorités pour répondre aux attentes de nos concitoyens pour faire face à cette crise sanitaire, sociale et économique. Ainsi avant la mise en place des états généraux de la Covid-19, nous avons à la sortie du premier confinement mis en œuvre de nouvelles actions dans un délai très court pour aborder sur les politiques publiques suivantes :

- ✓ Mise en place de l'été apprenant pour les enfants et les jeunes pour faire face au décrochage scolaire et à l'augmentation des inégalités scolaires.
- ✓ Mise en place et augmentation de nombreuses activités pour limiter les difficultés sur le territoire durant la période des vacances d'été pour tous les âges.
- ✓ Soutien massif pour répondre aux attentes sociales en termes d'emploi, d'aides sociales y compris alimentaires avec un soutien important du tissu associatif investi sur ces domaines.
- ✓ Pérennisation et portage de l'atelier communal de confection de masques pour en faire un outil d'insertion et de production locale avant sa transformation en association d'insertion sociale.

Conformément aux orientations budgétaires présentées, l'élaboration du budget primitif 2021 se fera sur la base des priorités suivantes :

- ✓ Maintenir le cap sur les priorités du projet municipal.
- ✓ Maintenir un haut niveau de service public tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants.
- ✓ Pas d'augmentation des taux de fiscalité (pour rappel : zéro hausse des taux de la fiscalité locale depuis 2010).
- ✓ Optimiser le recours à l'emprunt avec une gestion active de la dette ayant pour objectif une baisse des frais financiers et sans augmentation de l'encours de la dette.
- ✓ Maîtriser et contenir l'évolution de la masse salariale.
- ✓ Poursuite de la modernisation du service public local.

1. RESSOURCES ET CHARGES DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT :

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

➤ Les recettes de fonctionnement :

La projection des recettes réelles de fonctionnement, montre une légère augmentation de 0,4% par rapport au Budget Primitif 2020.

Le tableau ci-après illustre l'évolution des recettes de fonctionnement de 2020 par rapport à la projection du Budget Primitif 2021.

Recettes réelles	BP 2020	BP 2021	Evol BP/BP
Produits du domaine	2 267 698	2 350 000	3,6%
Impôts et taxes	26 519 191	26 776 677	1,0%
Dotations et subventions reçues	7 831 118	7 679 594	-1,9%
Autres produits de gestion	204 994	205 000	0,0%
Produits exceptionnels	138 472	150 000	8,3%
produits financiers	33 894	/	/
Atténuation de produits (remboursement assurance du personnel)	311 000	311 000	0,0%
Total recettes réelles	37 306 367	37 472 271	0,4%

La fiscalité :

Pour rappel, la loi de finances pour 2020 prévoit une suppression du produit de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales et des compensations fiscales afférentes, pour le bloc communal à partir de 2021. En 2020, 80% des ménages ne paient d'ores et déjà plus de taxe d'habitation sur les résidences principales. Les 20% des ménages qui restent assujettis à cet impôt, bénéficieront d'un dégrèvement de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. Ainsi, en 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.

En compensation de la suppression de la TH, les communes et EPCI percevront respectivement la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties. Enfin, les départements seront compensés du transfert de la taxe sur les propriétés bâties aux communes par une fraction de TVA. A noter, la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties sera répartie entre les communes grâce à un mécanisme de coefficient correcteur visant à leur garantir une compensation à l'euro près, neutralisant ainsi les situations de sur-compensation ou de sous-compensation.

Les prévisions de ces principales recettes de ce chapitre :

- ✓ Le produit de la fiscalité directe (compensation de la taxe d'habitation et les taxes foncières) est évalué à 16,89 M€. La fiscalité des ménages sera maîtrisée et ne subira pas de hausse de taux de taxes foncières. Nos taux communaux resteront inchangés depuis 2010.
- ✓ L'attribution de Compensation (A.C.) versée par notre agglomération : son montant a été fixé à 6 526 527 € sans hausse par rapport à 2020.
- ✓ Le fonds de Solidarité Région Ile de France (F.S.R.I.F.) dont la prévision de 986 651 € demeure inchangée depuis de nombreuses années.
- ✓ Le Fonds de Péréquation des Ressources communales et Intercommunales (FPIC) dont la prévision de 437 000 € sans hausse par rapport à 2020.
- ✓ Les recettes du marché alimentaire stable à 340 000€
- ✓ Les taxes additionnelles aux droits de mutation stables à 1 100 000€

Les dotations de l'Etat et autres financeurs :

La DGF des communes comprend la dotation forfaitaire (DF) et les dotations de péréquation verticale (DSU, DSR et DNP). La Loi de Finances 2021 n'apporte aucune modification notable à ces dotations. En effet, le calcul de la dotation forfaitaire reste inchangé (variation de population et écrémentement en fonction de l'écart à la moyenne du potentiel fiscal). Ainsi, bien que ne tenant plus compte de la contribution au redressement des finances publiques (CRFP) depuis l'année 2018, la DF demeure toutefois soumise au mécanisme d'écrémentement. L'écrémentement de la dotation forfaitaire des communes permet notamment de financer les abondements d'enveloppes de péréquation verticale. Ils sont identiques dans ce PLF 2021 à ceux de l'année 2020 :

- La dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) dont la prévision s'établit à 3 179 954 € soit une baisse de - 3,7 % soit -120 646 € par rapport à celle de 2020 du fait d'un probable écrémentement.
- La dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.) dont la prévision s'établit à 1 066 000 €, soit une hausse de + 7,8%

Les produit du domaine :

Les recettes générées par les tarifs appliqués en contrepartie des services à la population délivrés par la commune (restaurant scolaire et adultes, Centre de loisirs, CELES, Crèches etc.) devraient retrouver un niveau proche de celui de 2019 contrairement à 2020 où la majeure partie des services n'ont pu être ouverts du fait du premier confinement. La prévision sur ce chapitre est une hausse de 3,6%. Néanmoins cette prévision est inférieure à 2019, du fait de l'impact encore présent de la crise sanitaire. Aucune hausse des tarifs n'a été voté sur les tarifs municipaux depuis 2018.

Les autres recettes :

Elles sont constituées essentiellement des participations que nous recevons dans le cadre de nos politiques contractuelles avec la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.), l'Etat (Emplois aidés), la Région et le Département. Ces hausses seront stables par rapport à 2020.

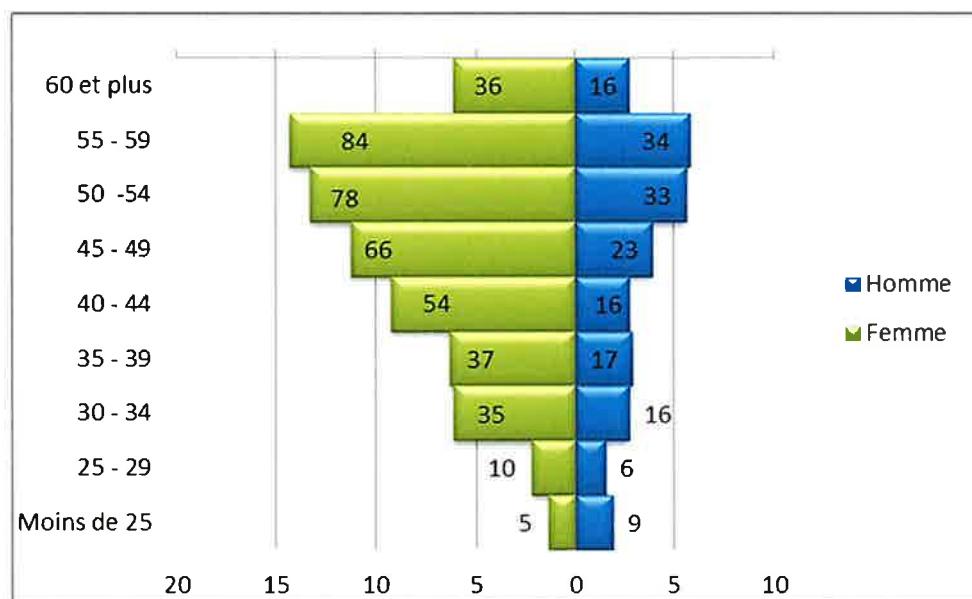
➤ Les dépenses de fonctionnement :

Dépenses réelles	BP 2020	BP 2021	Evol BP/BP
Charges de personnel	23 043 022	23 640 000	2,6%
Charges à caractère général	8 539 890	8 426 000	-1,3%
Autres charges de gestion courante	2 665 782	2 665 782	0,0%
Charges financières(intérêts dettes+trésor)	630 385	577 409	-8,4%
<i>Remboursement produits financiers</i>	33 894		-100,0%
Charges exceptionnelles	157 800	160 000	1,4%
Total dépenses réelles	35 070 773	35 469 191	1,1%

Les charges de personnel

Les charges de personnel sont en hausse de +2,6% et s'établissent, en prévision à 23 640 00€. Cette hausse s'explique par l'effet glissement vieillesse technicité (GVT) dont la dépense est incompressible au vu de l'évolution de la carrière des fonctionnaires de la Ville ainsi que des décisions de l'Etat sur l'évolution des indices de rémunération. Nous avons réussi pendant les deux derniers exercices à neutraliser cet effet GVT (travail sur les départs en retraites, remplacement par de jeunes générations moins coûteuses en début de carrière, dématérialisation et automatisation de certaines tâches, travail de réorganisation, mutualisation etc.) Grâce à ces efforts de gestion, la Ville a pu amortir des coûts importants sur la section de fonctionnement. Nous restons vigilants sur l'évolution de nos dépenses de personnel et nous poursuivons ces efforts tout en maintenant une politique active des ressources humaines pour une plus grande adéquation des compétences et des ressources afin de préserver un service public de qualité.

La répartition des agents par âge et sexe :



LES EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE :

Au 1^{er} janvier 2020, au tableau des effectifs, la commune compte 543 agents titulaires et non titulaires permanents. A ces effectifs, il faut ajouter 19 emplois aidés et apprentis, 20 postes non permanents. Enfin, 65 vacataires à temps non complet travaillent sur des missions en fonction des besoins de la collectivité (animation, propreté etc.). Par ailleurs le CCAS dispose de 22 agents sur son budget.

Répartition Femmes/Hommes
PAR CATEGORIE HIÉRARCHIQUE

	Femmes - Hommes TOTAL
Catégorie A	38

Catégorie B	41
Catégorie C	464
	543

Nombre d'agents
dans la collectivité

**AGENTS FONCTIONNAIRES et
contractuels sur emploi
permanents**

	F	H
VILLE	369	174
543		

Même si le dispositif des Emploi d'Avenir a été supprimé au niveau national, la Municipalité attache toujours autant d'importance dans l'insertion des publics éloignés de l'emploi par le biais de dispositifs tels que les contrats aidés, baptisés depuis leur rénovation en 2018 PEC (Parcours emplois compétences). Pour 2021, la ville a dans ses effectifs 12 agents en PEC répartis dans différents domaines (ATSEM, Entretien, Centre technique, sécurité aux abords des écoles) et 7 apprentis.

Emplois aidés et apprentis

	FEMMES	HOMMES	
Contrats Aidés	6	6	12
Apprentis	6	1	7

Les dépenses de personnel incluent non seulement la masse salariale, mais également ses « périphériques » (formation professionnelle, prestations d'action sociale...), ainsi que les coûts de fonctionnement liés à la gestion du personnel (frais d'annonces, cabinets de recrutement, frais médicaux, frais d'équipement de sécurité, budget de fonctionnement du service du personnel...).

Pour autant, notre collectivité continue de se doter d'une politique de gestion des ressources humaines modernisée avec un plan de promotion interne ainsi qu'un plan de formation professionnelle (290 000 €/an) permettant d'optimiser notre gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences.

Les dépenses de personnel représentent environ 66% des dépenses réelles de fonctionnement. Cette part importante de dépenses est à relativiser au regard des nombreux services en régie directe. Nos charges à caractère général sont plus faibles car il y a moins d'externalisation de services aux entreprises que dans les collectivités avec un niveau de dépenses de personnel plus faible.

Les charges à caractère général et autres charges de gestion courante

Le chapitre des charges à caractère général recense les crédits d'interventions des services pour décliner les différentes actions municipales en faveur de nos concitoyens. Il regroupe les dépenses les plus générales et diverses (fluides, prestations de service, téléphone, affranchissements, assurances, entretien, maintenance, transports, etc..) du fonctionnement courant de la Ville.

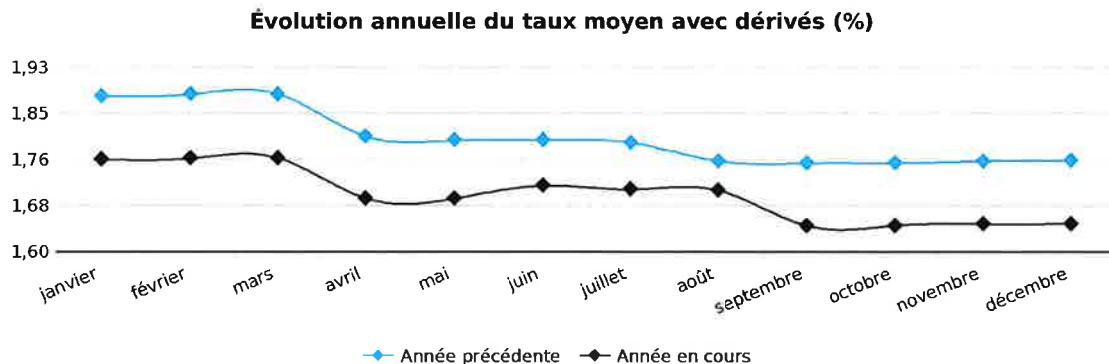
Les charges à caractère général sont stables par rapport au Budget Primitif 2020.

Les autres charges de gestion intègrent principalement les subventions versées aux associations et au CCAS. La Ville maintiendra le niveau de subventionnement aux associations.

Les intérêts de la dette :

Ce poste de dépenses connaît une baisse de – 8,4% pour le budget 2021. Ce résultat est le fruit de notre gestion active de la dette.

La dette est constituée pour 56,6% de prêts à taux fixe et pour 43,4% à taux variables. Son taux moyen annuel est de 1,65% et sa durée résiduelle moyenne est de 11,25 ans.



L'autofinancement :

✓ La dotation aux amortissements :

Source de financement pour la section d'investissement, cette dotation est en stagnation autour de 820 000€ par rapport au Budget Primitif 2020.

✓ Virement de la section de fonctionnement

Il s'agit du solde net entre les recettes et les dépenses de fonctionnement que l'on peut dégager pour financer l'investissement. Cette épargne devrait avoisiner 1,5M € en baisse par rapport à 2020.

Il est important malgré le contexte financier tendu de cette pandémie de maintenir un niveau d'autofinancement pour permettre de continuer à investir dans les projets de notre Ville afin de garantir un niveau d'équipement et de qualité environnementale les plus satisfaisants pour nos concitoyens.

L'évolution de cet autofinancement dépend de facteurs internes que l'on peut maîtriser mais aussi de facteurs exogènes sur lesquels nous ne disposons pas de marges de manœuvre (exemple lois sur la fiscalité locale, hausse des régimes indemnitaire, normes de sécurité, dotations de l'Etat, etc).

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les orientations budgétaires sur la section d'investissement se caractérisent par un niveau d'équipements important pour répondre aux objectifs de ce mandat.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme.

➤ Les recettes d'Investissement :

Les ressources proviennent :

- du remboursement du Fonds de Compensation de la TVA, estimé à 1 000 000 €.
- du versement au titre de la taxe d'aménagement, estimé à 120 000 €.
- des subventions de l'Etat, Région et Département estimées à 2 000 000 € dont une partie importante proviendra du projet de plan de relance de l'Etat et de la Région.
- des dotations des amendes de police, soit 165 000 €.
- d'un autofinancement estimé à 2,3M€ .

- du produit des cessions d'immobilisations estimé à 1,5M€.
- d'une ligne d'emprunt limitée au niveau des remboursements du capital en cours de la dette afin de ne pas augmenter l'encours global.

➤ Les dépenses d'Investissement :

Les dépenses d'investissement sont estimées à 7,9M€ (avec les travaux en régie), répartis entre les principales opérations majeures et les projets d'investissement de proximité.
Les principales orientations en dépenses d'investissement prévues au BP 2021 sont :

Réhabilitation des rues de Rigny/Talhouet/Dranem/Thérèse	1820 800
Création d'une voie verte/étude	50 000
Réhabilitation de la rue des Glycines/étude	25 000
Etude projet nouvelle ludothèque Oiseaux	25 000
Création d'une nouvelle Crèche Ferme du temple /étude	25 000
Création RAM/LAEP	140 000
Axe Seine	240 000
Réhabilitation du Gymnase Camus	2000 000
Caméras de vidéoprotection	50 000
Réhabilitation complexe E. Gagneux	177 877

Les autres investissements récurrents (équipements scolaires, sportifs, mises aux normes, informatiques, acquisitions de matériels etc.) représentent une enveloppe estimée à 3M€.

➤ Structure de la dette :

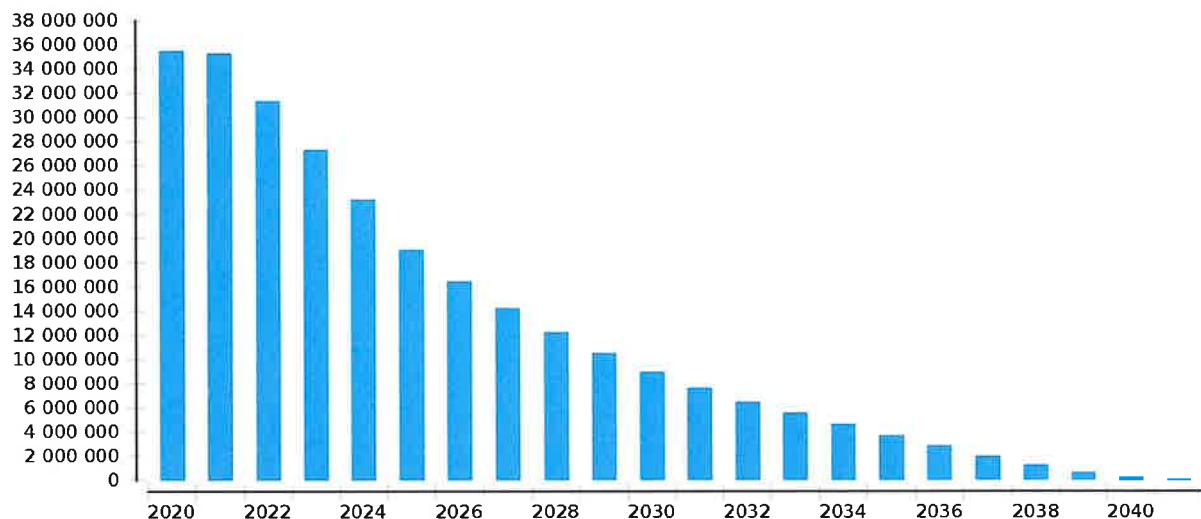
Eléments de synthèse	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
dette globale est de :	33 827 486 €	35 498 367€
taux moyen hors swap s'élève à :	* 1.78 %	* 1.95 %
taux moyen avec swap s'élève à :	* 1.65 %	* 1.76 %
durée résiduelle moyenne est de :	11.25 ans	11.30 ans
durée de vie moyenne** est de :	6.06 ans	6.09 ans

La durée de vie résiduelle (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt

****Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année). La durée de vie moyenne est la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement

Évolution du capital restant dû



➤ Les taux d'imposition :

Les taux des taxes foncières sont maintenus au même niveau qu'en 2020 (identiques depuis 2010 pour la fiscalité des ménages, sans hausse de taux).

Nature de la taxe	Taux 2021	Taux 2020	Taux 2019	Taux 2010
Taxe d'habitation	/	/	18,33%	18,33%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	22,74%	22,74%	22,74%	22,74%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	112,59%	112,59%	112,59%	112,59%

La valorisation des bases prend en compte deux éléments :

- Pas de hausse dans l'actualisation des valeurs locatives votées par le parlement
- Dynamisme des bases physiques évalué à + 0,8% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Les taxes directes (taxes foncières et taxe d'habitation) représentent 58 % du produits des taxes et impôts et 45 % des recettes réelles de fonctionnement.

➤ Les principaux ratios financiers :

Informations financières - ratios		Valeurs	Moyenne de la strate*
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 192,15 €	1 380,00 €
2	Produit des impositions directes / population	308,28 €	625,00 €
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 268,15 €	1 515,00 €
4	Dépenses d'équipement brut / population	304,44 €	259,00 €
5	Encours de la dette / population	1 206,69 €	1 118,00 €
6	Dotation globale de fonctionnement / population	145,82 €	244,00 €
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (2)	65,70%	60,0%
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)	1,07	1,10
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (2)(4)	0,99	1,16
9	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (2)	104,15%	94,30%
10	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement (2)	24,01%	17,9%
11	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2)	95,15%	77%

**Site DGCL*